

Les concours d'architecture, oui mais..._

Par Robert Bianchi

Architecte et président de la firme Archipole inc.

L'article de Madeleine Guay dans *La Presse* du 26 août 2002 consacré aux concours d'architecture se termine par une citation d'un professeur d'architecture nous informant que le concours de la Bibliothèque de Châteauguay avait permis à la municipalité « d'avoir eu pour 300 000 \$ de matière grise, gratuitement ».

Message aux donateurs d'ouvrage publics : grand spécial dans la cervelle ! Allez-y, servez-vous ! C'est gratuit !

Avant que les convives se jettent sur le plat si généreusement offert, je voudrais essayer de contribuer à éviter les indigestions futures ou la raréfaction de la cervelle. Ces réflexions sont celles d'un architecte membre d'une part du conseil d'administration de Les Arts et La Ville, donc promoteur auprès des organismes publics de l'importance culturelle de l'architecture, et membre d'autre part de l'exécutif de l'Association des architectes en pratique privée du Québec, donc défenseur des intérêts de notre profession. J'ai toujours été persuadé que les deux allaient de pair et que la qualité de l'architecture était liée aux conditions de la pratique et à la viabilité économique de notre profession. C'est la raison pour laquelle mon propos est de mettre en relation concours, architecture et profession.

Voici donc les concours à la mode. Si la commande publique y a largement recours dans différents pays, en particulier la France depuis deux décennies, les concours au Québec ont été rares. On se souvient du concours du Musée d'art contemporain, de Chaussegros-de-Léry à Montréal, du Musée de la Place Royale à Québec, et de quelques autres, tout récemment le Théâtre du Vieux Terrebonne, la Bibliothèque de Châteauguay, la Grande Bibliothèque et maintenant la Maison de l'Orchestre symphonique. Budgets importants, débats culturels, etc. Couverture médiatique aidant, le concours est en passe de devenir dans le domaine de la commande architecturale un « must », garant de la qualité architecturale et signe extérieur de culture de la part des donateurs d'ouvrage. Événement culturel à lui tout seul, le moment de la commande architecturale devient un show médiatique.

Nous ne doutons pas que la multiplication des concours publics au Québec soit le signe bienvenu d'une reconnaissance grandissante de l'importance culturelle de l'architecture, mais on serait plus enthousiaste si cela faisait partie d'une tendance générale. Or, à mon avis, on observe le contraire. La tendance générale de la commande publique rend la création architecturale de plus en plus difficile.

D'une part, quelques concours pour les projets de prestige : vitrine nationale ou internationale ; programmes culturels : bibliothèques, musées, théâtres, salles de concert ; budgets spéciaux car les concours coûtent cher ; échéanciers rallongés car les concours prennent du temps ; projets préparés avec soin car les concurrents doivent en avoir tous les éléments en main dès le début de leur travail puisque le concours suppose un minimum de contact avec le demandeur ; projets jugés selon des critères architecturaux par un jury composé, du moins en partie, d'architectes.

D'autre part, les projets d'importance culturelle non reconnue : écoles, hôpitaux, CLSC, bureaux gouvernementaux, garderies, habitations publiques, etc. Pour ces projets la tendance est de faire soumissionner les architectes, le critère déterminant étant le montant des honoraires : cahier de normes tricotées serré flanqué d'un budget souvent irréaliste ; multiplication des intervenants non imputables au cours du processus d'élaboration du projet ; manque de formation architecturale des représentants du donneur d'ouvrage, etc.

Il est donc facile d'opposer la production architecturale issue des concours à celle du reste de la commande publique. D'une part, un processus d'élaboration des projets où toutes les conditions d'un bon projet architectural sont réunies ; d'autre part, un processus où toutes les conditions d'une non-architecture sont réunies. Est-ce là un hasard ou la reconnaissance officielle d'une culture et d'une architecture à deux vitesses ?

- Je ne mets pas en doute l'intérêt des concours. Concours d'idées, concours ouvert, concours sur invitation, concours en deux étapes, ils ont tous leur intérêt. Mais ce n'est pas tout de se pâmer d'admiration devant un nouvel outil, encore faut-il se poser des questions sur la pertinence et les conséquences de son utilisation.

Dans quelle mesure la fréquence, le type et les circonstances du recours aux concours permettent-ils d'améliorer la qualité de l'architecture et celle de la pratique architecturale ? Est-ce que, compte tenu du coût des concours, leur multiplication constitue l'investissement le plus efficace pour atteindre ces objectifs ?

- Les adeptes des concours font souvent référence à la situation française où, à partir d'une certaine ampleur, les projets publics doivent obligatoirement faire l'objet d'un concours. Ce mode de sélection expliquerait selon eux la

qualité de la production française des deux dernières décennies.

Remettons brièvement les choses dans leur contexte : la France a depuis 1977 une loi sur l'architecture. Cette loi stipule que « l'architecture est une expression de la culture », que « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ». « Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de bâtir s'assurent au cours de l'instruction des demandes du respect de cet intérêt. »

Au Québec nous n'avons pas de loi sur l'architecture mais une loi sur les architectes dont le but est de définir un champ de pratique sans aucune référence à l'architecture comme expression culturelle. Sauf exception, on peut dessiner n'importe quoi sans que personne y trouve rien à redire.

Comme au Québec, la loi française rend obligatoire le recours à un architecte pour établir le projet architectural. Mais elle exige aussi que « même si l'architecte n'assure pas la direction des travaux, le maître d'ouvrage doit le mettre en mesure [...] de s'assurer que les documents d'exécution et les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions du projet architectural élaboré par ses soins. »

Comme on sait, rien de cela au Québec où la loi n'oblige personne à respecter lors de la phase de construction le projet défini par l'architecte.

En France, les aménagements qui peuvent ne pas être conçus par un architecte (moins de 170 mètres carrés ou aménagements intérieurs) doivent être soumis à la consultation des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) dont l'avis doit être joint à la demande de permis.

Les CAUE, créés par la même loi, ont pour mission est de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

On voit donc que le cadre législatif français impose depuis 25 ans aux responsables de la commande publique le respect de l'architecture et favorise sa diffusion à travers les CAUE et autres organismes.

On attribue donc peut-être au système généralisé des concours des vertus qui sont dues en grande partie à une reconnaissance publique de l'architecture et à des pratiques de commande publique qui laissent à l'architecte la possibilité de penser le projet de façon créatrice.

Le système généralisé des concours prête d'ailleurs le flanc à toutes sortes de critiques : il est lourd, coûteux, finit par favoriser un type d'architecte et de pratique (vedettariat), introduit une grande instabilité financière des bureaux – et non des moindres – qui ont souvent recours à des employés mal ou pas du tout payés (le prof faisant travailler gratuitement ses étudiants sur son concours, par exemple), il n'empêche pas les donneurs d'ouvrage (politiques ou fonctionnaires) de retenir les services d'architectes qui leur plaisent (choix des membres du jury ou fait du prince) et n'empêche pas le copinage. Bref ! Le système a ses qualités et ses défauts et, en plus, les qualités et les défauts de tout système unique.

- Un argument en faveur des concours est qu'ils permettraient l'émergence de nouveaux talents. Il y a bien sûr de beaux exemples de concours brillamment remportés par de jeunes inconnus. Mais autant que je sache c'est loin d'être la règle, la plupart des concours étant remportés par des groupes d'architectes d'expérience. N'oublions pas non plus que la carrière et la promotion des jeunes architectes se font généralement au sein de bureaux existants où ils acquièrent l'expérience nécessaire à la pratique, qu'ils y restent pour devenir associés ou qu'ils quittent pour ouvrir leur propre bureau.

Il y a d'autres moyens que le concours pour aider au développement de jeunes bureaux. Par exemple, au début des années 80, lorsque la Ville de Montréal a décidé de consolider le tissu urbain des vieux quartiers, la SOMHAM et la SODEMONT n'hésitaient pas à confier à plusieurs jeunes bureaux des projets de construction résidentielle de petite taille en leur versant les honoraires alors reconnus.

- Les concours sont tous très coûteux. Coûteux pour le donneur d'ouvrage, coûteux pour la profession, coûteux pour les architectes, coûteux pour la société en définitive par l'énorme somme de travail investi.

Le concours est pour un bureau une fête de l'architecture, le moment où l'on dépense sans compter pour célébrer. Peut-on fêter tous les jours ? Est-ce que la fête reste la fête lorsqu'elle devient le quotidien ou un mode de vie obligé ?

Quant on parle de concours, c'est toujours du gagnant. La publicité de Loto-Québec ne montre pas les centaines de milliers de personnes qui ont acheté un billet. Le gagnant du concours gagne en général le droit de réaliser un projet qu'il aurait vraisemblablement réalisé avec autant de talent s'il n'avait pas eu à prendre le risque de perdre. Il n'a pas en effet de prime financière pour avoir risqué car ses honoraires ne sont pas plus élevés pour autant. Reste la satisfaction d'avoir gagné. Reste aussi – et c'est la vraie prime – la belle carte de visite qu'est le fait d'avoir gagné un concours ou obtenu un prix.

Mais dans un concours il y a beaucoup plus de perdants que de gagnants. A-t-on bien évalué le coût social du temps et de l'argent gaspillé par les bureaux ? Je crois que les architectes ne se rendent pas toujours compte du coût d'un concours. On calcule le coût des salaires, on ne calcule pas le temps des patrons, on ne calcule pas la majoration nécessaire sur les salaires pour payer les frais administratifs du bureau. Autrement dit, on calcule le coût du concours comme si on n'avait rien d'autre à faire. À mon avis, le prix de la cervelle évoqué plus haut à propos de la Bibliothèque de Châteauguay serait plus proche de 600 000 \$ que de 300 000 \$ si les architectes devaient facturer selon des critères commerciaux.

D'autre part, le coût pour un bureau n'est pas seulement financier. Il faut avoir connu les charrettes des concours pour savoir à quel point c'est un investissement intellectuel, émotionnel et physique. Le concours gagné vient bien sûr justifier cet effort. Le concours perdu laisse des traces. Alors, que penser de plusieurs concours perdus les uns à la suite des autres ? Malheur au vaincu. Les lendemains de la veille sont souvent durs : bureau déchiré, personnel épuisé et compte en banque vidé. Combien d'architectes se sont brûlés au jeu des concours ?

Je suggère que les concours, si on veut qu'ils restent un stimulant pour la profession, fassent une place plus grande aux perdants. En général, un bon nombre de projets sont de qualité. Tous les projets de qualité devraient avoir une reconnaissance. Pas seulement un nombre de quatre ou cinq ou dix déterminé à l'avance. Ce devrait être tous les projets s'il le faut.

Recevoir aussi un dédommagement. Toutes les soumissions de qualité devraient recevoir une rémunération. Cela risque de coûter cher, me direz-vous. Si vous demandez aux architectes de prendre des risques, pourquoi n'en prendriez-vous pas vous aussi ?

Le principe de l'exposition et de la mise en valeur de tous les projets soumis est acquis, mais est-il appliqué de façon efficace et ne devrait-il pas être développé ?

À ce sujet, je fais part d'une conversation que j'ai eue avec Bohigas au cours d'une de ses visites à Montréal. C'était alors que Barcelone était en plein renouveau et, à propos du système de concours de la municipalité, je lui demandais ce qui arrivait aux architectes qui ne gagnaient pas les concours (on peut en effet être toujours le deuxième ou le troisième et être un bon architecte). Il m'a alors répondu que tous les architectes qui produisaient de bons projets lors des concours obtenaient d'une façon ou d'une autre des mandats de la municipalité.

Dans ce cadre, le concours n'est plus une loterie avec un gagnant et beaucoup de perdants mais un système de classification au mérite, où tout le monde gagne plus ou moins selon son talent.

- En conclusion, je crois que le concours, qui peut être un extraordinaire stimulant pour la profession, un outil de promotion pour les architectes de talent et pour l'architecture dans le public, peut très vite, s'il est galvaudé, devenir un gaspillage d'énergie et perdre la force de son impact. Une chose est certaine : les concours conçus comme façon d'exploiter l'enthousiasme et la générosité d'une profession ne peuvent certainement pas constituer le fondement acceptable d'une politique de l'architecture.

Si, comme le disait hier monsieur Arpin, la culture contemporaine, par les valeurs qu'elle représente, est une nouvelle morale, la qualité culturelle ne peut être basée sur l'exploitation des producteurs culturels.

La mission sociale de notre profession n'est pas seulement de produire quelques monuments publics symbolisant notre culture. C'est aussi de construire, transformer, penser l'ensemble de notre environnement physique. Les coups d'éclat sont importants, les vedettes aussi, mais le travail tenace consistant à donner une signification à l'espace quotidien, à la rue, au bureau, à la maison de monsieur Tout-le-Monde est culturellement tout aussi important.

La politique des concours inaugurée par le ministère de la Culture et des Communications est appréciée par l'ensemble de la profession. Nous souhaitons qu'elle alimente le débat sur les rapports entre les conditions de la pratique et l'amélioration de la qualité architecturale de l'ensemble du cadre de vie des Québécois. Nous souhaitons aussi que cela débouchera sur une politique de l'architecture au Québec.